

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-189

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Exposé du Président,

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le Comité syndical du SYANE a délibéré sur la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents du Syndicat (DEL 2017-224).

Les objectifs de cette réforme du régime indemnitaire étaient :

- de simplifier et d'harmoniser les primes entre les 3 pans de la Fonction Publique ;
- d'avoir une part fixe principale liée au poste occupé et à l'expérience professionnelle (IFSE), et une part variable (CIA) liée à l'engagement et à la manière de servir.

Les montants maximums de ces deux types de primes sont communs aux trois pans de la Fonction Publique, et restent liés aux cadres d'emploi (A+, A, B et C).

Lors de la transposition dans le nouveau système, l'autorité territoriale devait garantir à minima le maintien du montant du régime indemnitaire dans la part IFSE.

La cotation des postes dans l'organigramme du SYANE a été réalisée en 2017 avec une organisation comptant une 60^{ème} d'agents, une seule DGA, pas de pôle ou d'équipe au sein des services. Celle-ci était conforme à la réglementation et aux problématiques organisationnelles de 2017.

En l'espace de 5 ans, les effectifs ont fortement évolué, ainsi que l'organisation. En effet, le SYANE comprend aujourd'hui plus de 100 collaborateurs, 2 DGA, des directions, des pôles et des équipes dans des services.

Après avis favorable du Comité Technique du SYANE du 20 juin 2022, le Président propose de répartir les emplois du Syndicat selon la nouvelle grille de cotation des postes ci-après :

Cotation des postes	Description des fonctions	Critère "Encadrement/coordination"	Critère "technicité/expertise"	Critère "Sujétions particulières"
Postes de catégorie A				
assure des fonctions de direction, de conception et/ou d'études	A1	DGS/DGA	Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage	Connaissances approfondies et complexes en adéquation avec les fonctions occupées (niveau Bac+3 à Bac+5)
	A2	Directeur		
	A3	Responsable de Service		
	A4	* Responsable d'un pôle * Expert dans le domaine du poste occupé et/ou chef de projet		
Postes de catégorie B				
participe à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle des services publics locaux	B1	* Cadre intermédiaire avec une technicité et une expertise, qui encadre une équipe	Management d'une équipe technique ou administrative, coordination, référent dans son domaine	Connaissances particulières liées aux fonctions occupées (niveau Bac à Bac +2), habilitations réglementaires, qualifications
	B2	* Cadre intermédiaire avec la responsabilité technique, financière et juridique d'un projet * Emploi nécessitant une expertise ou des fonctions complexes * Adjoint à une fonction relevant du Groupe A ou B1		
	B3	* Gestionnaire administratif ou technique, instructeur de dossiers, sans encadrement		
Postes de catégorie C				
assure des missions d'exécution	C1	* Emplois nécessitant de réaliser des tâches complexes de façon autonome	-	Connaissances liées aux fonctions occupées (sans condition de diplôme)
	C2	* Emploi nécessitant une ou plusieurs compétences particulières		

Tous les autres points de la délibération 2017-224 restent applicables.

Les membres du Comité syndical sont invités :

1. à approuver la grille de cotation des postes au RIFSEEP,
2. à autoriser l'autorité territoriale à prendre les arrêtés individuels nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE